



Département : **OCCASION**

**CONTRAT DE VENTE**

**Entre les Parties suivantes :**

D'une part,

**1) GUIO MONDIAL COURTAGE (GMC) Commerce de gros (commerce interentreprises) matériel agricole, Btp, salubrité, manutention, transport. 4 rue de Paris – RN 17 (ZAC) 60520 LA CHAPELLE-EN SERVAL, (OISE PICARDIE) - SIRET : 81951607100019**

**Ci-dessus désignée (Vendeur)**

Et d'autre part, **Personne morale**  **Personne physique**

**2) Dénomination :** .....

**Adresse :** .....

**Siret :** .....

**Téléphone :** ..... **Fax :** .....

**Mail :** .....@.....

**Représentée par** ..... lequel (laquelle) déclare disposer de tout pouvoir à ce effet.

**Ci-après désignée (Client)**

Lequel (laquelle) reconnaît avoir pris connaissance, préalablement à la signature du présent CONTRAT des conditions générales qui lui sont applicables et qui sont à la suite des conditions générales particulières.

Sur ce, il a été convenu et arrêté ce qui suit.

**CONDITIONS PARTICULIÈRES DE VENTE**

**3) GUIO MODIAL COURTAGE (GMC) vend par le présent contrat, le matériel désigné comme suit.**

Domaine :	Agricole	Btp	Salubrité	Manutention	Transport
	1	2	3	4	5
<b>Port, aéroport, ou lieu de livraison :</b>					

**Marque :** ..... **Type** .....

**Année :** ..... **Couleur :** .....

**Numéro de série :** ..... **Energie :** .....

**Autres caractéristiques et références :** .....

4) La présente vente est entendue comme étant parfaite entre les deux parties (Vendeur et Acheteur ou Client). Ils reconnaissent qu'il est convenu ce jour de la chose et du prix. Ce, en application de l'**article 1583 du Code Civil**.

Le matériel vendu est d'occasion, GUIO MONDIAL COURTAGE (GMC) ne saurait être tenu pour responsable de toute difficulté liée à une autre destination que celle indiquée par l'Acheteur ou le Client. Ainsi vendu dans son état (le matériel), l'Acheteur reconnaît avoir personnellement ou par personne déléguée de son choix, examiné à l'endroit où il se trouve.

**Pour finir, l'Acheteur reconnaît agir en qualité de professionnel.**

La vente ainsi consentie pour matériel ..... Numéro de domaine .....  
à un professionnel n'est soumise à aucune reprise.

**Garantie :**

**GUIO MONDIAL COURTAGE (GMC) garantie toutes ses ventes de matériel ; trois (3) mois à un (1) an.**

Offre soumise à conditions.

5) Le prix convenu, soit : ..... € HT prix EXPORT

Il est convenu d'un acompte fixé à **75%** ou de la totalité du prix (montant ci-dessus) à la signature du présent contrat de vente (ce jour), soit : ..... €  
par..... le.....

Le solde de **25%** soit, ..... € le jour du débarquement (livraison) de la marchandise du navire, dans le port (sous-douane) indiqué par l'Acheteur (client). Formalités et Transport à la charge de **GUIO MONDIAL COURTAGE (GMC)**

6) l'Acheteur s'engage d'ores et déjà à assurer à sa charge le dit matériel dès signature de l'acte de vente. Ce jour.

Toute demande de modification de la modalité d'enlèvement par l'Acheteur se fera par un avenant, ce avec l'accord **GUIO MONDIAL COURTAGE (GMC)**. **Coûts supplémentaires éventuels.**

7) Un acompte de **75%** du montant du prix Hors Taxe (HT) convenu a été versé.

8) Il est convenu entre les deux parties, que la responsabilité de **GUIO MONDIAL COURTAGE (GMC)** prend fin dans la zone portuaire (sous-douane) après débarquement de la marchandise du navire affrété à cet effet. Sur le quai.

9) Tout retard de délai de livraison occasionné par l'Acheteur (15 jours après la vente), lui sera facturé **100€ HT/jour** (frais de sécurité, parking, entretien...)

Passé le délai de 45 jours à compter de la date de signature du contrat de vente, et sauf cas de force majeure dont il reviendra à l'Acheteur de le prouver dans ce même délai, la résiliation du présent contrat sera acquise au bénéfice de **GUIO MONDIAL COURTAGE (GMC)** sans aucune autre forme de procès. Le vendeur aura alors, faculté de reprendre la commercialisation du matériel et le présenter auprès d'autres potentiels acheteurs.

Ainsi, **GUIO MONDIAL COURTAGE (GMC)** conservera le montant de l'acompte versé à titre d'avance sur ses dommages et intérêts.

10) Toutes modifications aux conditions arrêtées du présent contrat seront applicable aux parties qu'à la condition d'avoir fait l'objet d'un avenant signé par elles.

Fait à ....., le .....

L'ACHETEUR (Client)  
Avec la mention ; Lu et approuve

**GUIO MONDIAL COURTAGE (GMC)**



# Guio Mondial Courtage

EUROPE - AFRIQUE - ASIE - AMERIQUE

## Expert clients <-> Fournisseurs

- Matériel agricole
- BTP
- Salubrité
- Manutention
- Transport

### FICHE CLIENT : SERVICE EXPORT (1/3 CGV)

Conformément à notre politique commerciale (**sociale-solidaire**), nous mettons tout en œuvre pour répondre à vos attentes.

- 1) Le client exprime ses besoins (matériel ( ? ), marque, capacité, autres caractéristiques.)
- 2) Nous communiquons son budget et proposons (souhait) un délai de livraison.
- 3) Nous indiquons le lieu ou port de livraison. Frais de transport à la charge de **GUIO MONDIAL COURTAGE (GMC)**.
- 4) Après étude de son dossier, nous l'informons de l'accueil (favorable ou défavorable) réservé à son dossier (notre capacité à satisfaire ou pas sa demande).
- 5) Il (le client) remplit (daté, signé) le formulaire "**contrat de vente**" à télécharger sur notre site : **WWW. GUIO MONDIAL COURTAGE. COM**. Ce, après accueil favorable réservé à sa demande.
- 6) Nous le renvoyons avec un code que nous lui aurons communiqué via son téléphone mobile ou par mail.
- 7) Le client effectue un virement bancaire de **75%** ou la **totalité du prix de vente (HT)** sur le compte (bancaire) de **GUIO MONDIAL COURTAGE (GMC)** domicilié à Paris (**France**) voir RIB.
- 8) Nous (**GUIO MONDIAL COURTAGE**) lui fournissons toutes les informations et documents liés à la date exacte de livraison de son matériel (port d'embarquement, nom, immatriculation, pavillon du navire...)
- 9) La compétence de **GUIO MONDIAL COURTAGE (GMC)** se limite dans la zone sous-douane du lieu ou port de livraison, après débarquement du matériel du navire affrété à cet effet.)
- 10) Le client paie le reliquat du prix de vente (si nécessaire) au plus tard cinq (5) jours après le débarquement de son matériel. Le représentant de **GUIO MONDIAL COURTAGE (GMC)** lui fait signer le bon de livraison.
- 11) Notre représentant nous le (bon de livraison signé par le client) renvoie.
- 12) La vente est conclue comme étant parfaite.

NB : **GUIO MONDIAL COURTAGE (GMC)** et ses partenaires (**Europe, Asie, Amérique...**) restent ouverts à toutes propositions qui tiennent compte des intérêts des deux parties.

*" NOUS SOMMES LA CAUTION MORALE DE VOS ACHATS A L'EXPORT "*